

FARGES SARL

19400 ARGENTAT

Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière de roches massives au titre du Code de l'Environnement



Carrière de Leptynites – Migmatites Lieux-dits Les Plats-Les Combes

Commune de Lignareix (19)

R12102502T

Novembre 2014



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

FARGES SARL

19400 ARGENTAT

Demande d'Autorisation de Renouvellement et d'Extension de Carrière de Roches Massives au Titre du Code de l'Environnement (ICPE)

Carrière de Leptynites - Migmatites
Lieux-dits « Les Plats – Les Combes » - Commune de Lignareix (Corrèze)

TOME 0

RESUMES NON TECHNIQUES : ETUDE D'IMPACT ETUDE DE DANGERS

R12102502T / Novembre 2014



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

e-mail: geo.plus.environnement@orange.fr

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toulouse 435 114 129 -

Code NAF: 7112B

Siège social et Agence Sud
Agence Centre et Nord
Agence Ouest
Agence Sud-Est
Agence Est
Antenne PACA

Le Château	31 290 GARDOUCH
2 rue Joseph Leber	45 530 VITRY AUX LOGES
5 rue de la Rôme	49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE
Route de Margès	26 380 PEYRINS
7 rue du Breuil	88 200 REMIREMONT
Saint-Anne	84190 GIGONDAS

Site internet : www.geoplusenvironnement.com

Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80
Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14
Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95
Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05
Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23
Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Préambule

La société FARGES SARL exploite une carrière de roches métamorphiques (leptynites et migmatites) localisée sur la commune de Lignareix (Corrèze), aux lieux-dits Les Plats – Les Combes.

Cette carrière est régie par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 10,7 ha (incluant une station de lavage et traitement des matériaux), en date du 20 novembre 2000 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'en 2015. La production moyenne annuelle autorisée est de 75 000 t/an avec un maximum de 150 000 t/an.

La société souhaite renouveler cette autorisation mais aussi étendre cette exploitation sur environ **9,5 ha** supplémentaires et abaisser la cote minimale d'extraction autorisée actuellement à 680 m NGF à **650 m NGF**, et ce pour une durée de **30 ans**.

Ce Tome 0 regroupe les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers.

*

Sommaire

A. Présentation du projet.....	5
1. Synthèse	6
2. Justifications du projet	7
2.1. Le gisement.....	7
2.2. Les compétences et les moyens	7
2.3. Raisons d'ordre environnemental	7
3. Le projet.....	8
3.1. Localisation géographique.....	8
3.2. Données de base du projet.....	8
3.3. Principes d'exploitation	10
B. Résumé non technique de l'étude d'impact.....	12
1. Sensibilités / Impacts / Mesures	13
2. Remise en état.....	17
3. La santé des riverains	19
4. Conclusion	20
C. Résumé non technique de l'étude de dangers.....	21
1. Risques auxquels peut être soumise la carrière	22
1.1. Risques naturels externes.....	23
1.2. Risques externes anthropiques	24
1.3. Risques liés à l'activité de la carrière.....	25
2. Moyens d'intervention et de secours disponibles	26
3. Conclusion de l'étude de dangers	28

Figures

Figure 1 : Localisation de la carrière et des communes concernées par le rayon d'affichage.....	9
Figure 2 : Phasage général	11
Figure 3 : Plan d'ensemble de remise en état	18

*

A. PRESENTATION DU PROJET

1. SYNTHÈSE

Cette demande d'autorisation d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concerne un projet de renouvellement (d'autorisation) et d'extension de carrière de roches massives sur la commune de Lignareix (19), aux lieux-dits Les Plats – les Combes, sur une superficie totale de 24 ha 87 a 59 ca pour une durée de 30 ans, au bénéfice de la société FARGES SARL.

L'exploitation de la carrière s'effectue à ciel ouvert. Les produits extraits sont traités sur place.

7 communes du département de la Corrèze sont concernées par le rayon d'affichage de 3 km, soit : Lignareix, saint-Pardoux-Le-Vieux, Saint-Rémy, Courteix, Aix, saint-Pardoux-Le-Neuf, Ussel.

Caractéristiques		Mesures principales	
Durée de la demande	30 ans	Réseau eaux pluviales	Maintenu en l'état : fossés, décantation
		Réseaux enterrés : Gaz, AEP, télécom.	Aucun concerné par l'extraction
Durée de l'extraction	30 ans	Inondation	Projet en dehors de zone inondable
Surface totale de la demande	24 ha 87 a 59 ca	Servitude	Pas de servitude particulière
		Document d'urbanisme	Favorable
Extension	09 ha 48 a 92 ca	Patrimoine culturel	Procédure archéologie préventive obligatoire
		Paysage/Vision	Remise en état coordonnée
Production totale	4 800 000 t 1 846 000 m ³	Stabilité des terrains	Bandes périphériques de 10 m respectée Surveillance des zones de remblais Respect des charges unitaires lors des tirs
Destination matériaux	TP Voirie...	Poussières	Décapage progressif Arrosage
Extraction	Tirs de mines	Milieu naturel	Evitement des habitats patrimoniaux. Conservation des plans d'eau. Respect du calendrier des espèces pour les opérations de défrichement et de décapage. Remise en état coordonnée
Transport	Semi remorque	Bruit	Respect des seuils réglementaires Contrôle des engins
Traitement des matériaux	Station de traitement interne	Eaux de surface et souterraines	Conformité et entretien des engins Procédure en cas de déversement accidentel Procédure pour l'approvisionnement en carburant

Caractéristiques majeures : extraction de roches massives avec traitement interne.
Devenir de la carrière : retour dans le contexte écologique ambiant.

Garanties financières

Phases	Périodes	Montants Euros TTC (actualisés à février 2014)
1	0 à 5 ans	266 919
2	5 à 10 ans	365 680
3	10 à 15 ans	317 820
4	15 à 20 ans	317 736
5	20 à 25 ans	320 014
6	25 à 30 ans	347 025



2. JUSTIFICATIONS DU PROJET

Les raisons de pérenniser cette exploitation sont de plusieurs ordres :

2.1. LE GISEMENT

La présence historique d'une activité d'extraction et de mise en valeur des particularités géologiques de la région constitue la première justification à la poursuite de cette activité.

Le choix de l'approfondissement (cote max. 650 m NGF) est basé essentiellement sur le principe de l'optimisation de la ressource. En effet, il est préférable d'exploiter en totalité les gisements des carrières déjà autorisées, plutôt que de privilégier l'ouverture de nouveaux sites.

Enfin, la potentialité du gisement en matériaux de qualité satisfait les besoins des travaux publics et routiers de la région d'Ussel, Egletons et La Courtine.

2.2. LES COMPETENCES ET LES MOYENS

- FARGE SARL dispose sur place du matériel nécessaire pour réaliser l'extraction de ce type de matériaux,
- L'exploitation bénéficie localement d'une main d'œuvre qualifiée, compétente et rompue à la conduite d'une telle exploitation.

2.3. RAISONS D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

L'extraction en place est caractérisée par :

- L'absence de sensibilité particulière sur les plans inondabilité, hydrogéologique, patrimoine culturel...
- La cohabitation avec quelques espèces d'amphibiens recensés sur le site même,
- Une végétalisation rapide et progressive des abords de la plate-forme de stockage de remblai,
- Une remise en état de type écologique favorable aux espèces et essences spécifiques aux zones humides.

*

3. LE PROJET

3.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

La carrière « les Plats - Les Combes » est localisée sur la commune de Lignareix, département de la Corrèze, à environ (centre carrière et en ligne droite) :

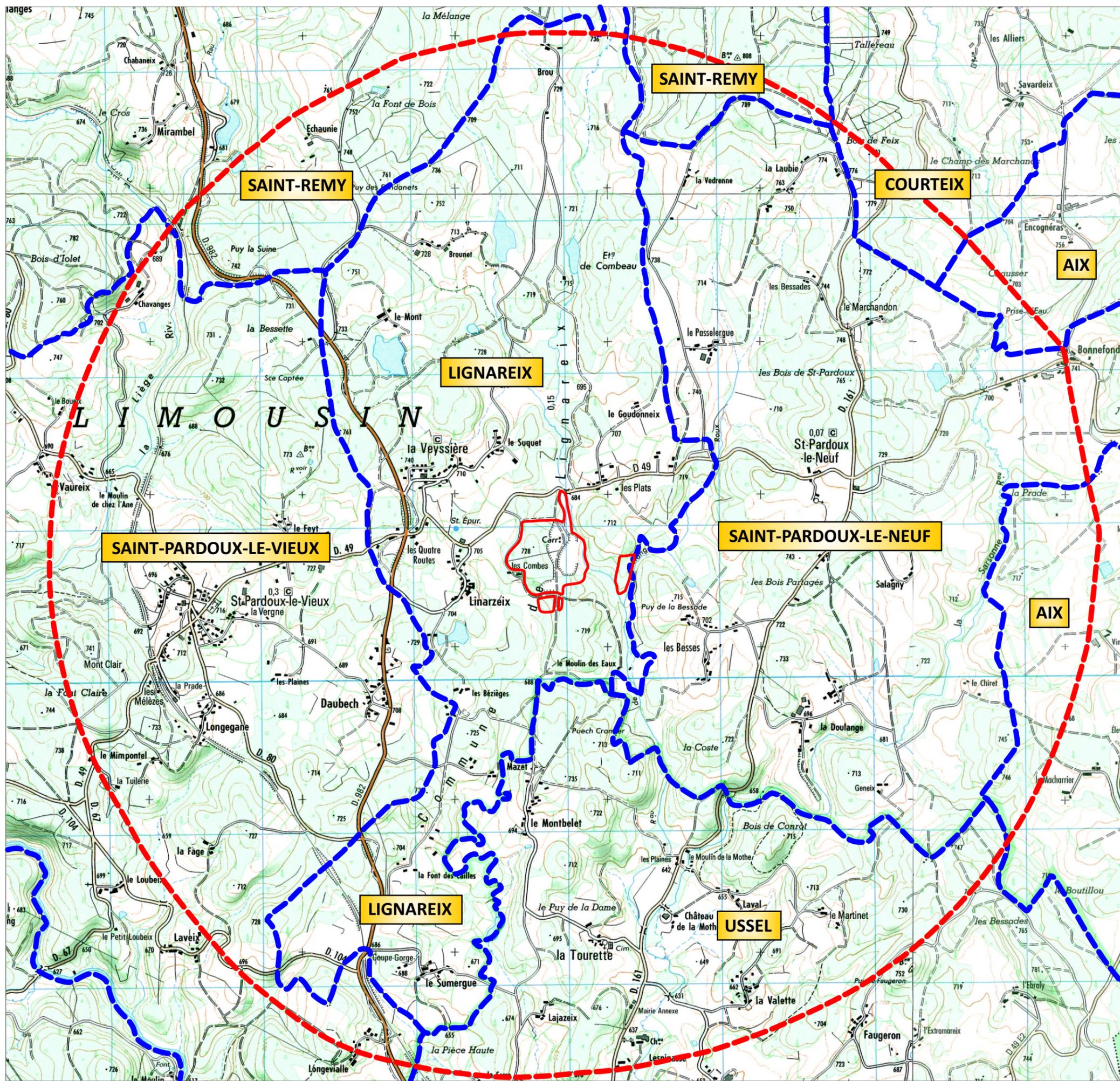
- 900 m au Sud-Est du hameau de la Veyssière,
- 600 m au Nord-Est du village de Linarzeix.

La localisation de la carrière est présentée **Figure 1**.

3.2. DONNEES DE BASE DU PROJET

Les données essentielles de ce projet sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Superficies	Autorisation	24 ha 87 a 59 ca
	Extension	9 ha 48 a 92 ca
Cotes, Hauteurs, Epaisseurs, %	Cotes minimales d'extraction	665 m NGF partie Sud (fosse finale) 650 m NGF partie Nord-Ouest (fosse finale)
	Fronts d'extraction	15 m de hauteur maximale
	Epaisseur de découverte	10 m en moyenne
	Epaisseur maximale de gisement exploité	80 m entre les cotes 730 et 650 m NGF
	% de fines (lavage) dans le gisement	8 %
Largeurs	Bande périphérique réglementaire	10 m
	Pistes	10 m minimum
	Banquette en exploitation	6 m minimum
	Banquettes en configuration finale	4 m minimum
Volumes	Densité en place du gisement	2,6
	Production extraite en 30 ans	1 846 000 m ³
	Volume total de stériles en 30 ans	732 000 m ³
Tonnages	Production annuelle moyenne	150 000 t
	Production annuelle maximale	250 000 t (exceptionnelle et ponctuelle)
	Gisement extrait en 30 ans	4 800 000 t
Pentes	Fronts en exploitation / état final	60° à 70 °
	Talus de remblai	35 °
	Pente des pistes	≤ 15 %
Puissances	Installation fixe de traitement	640 kW
	Installation de lavage de sable	56 kW
	Puissance totale de l'installation de traitement	696 kW



Légende

- Périmètre total de la carrière
- Limites de communes
- Limite rayon affichage 3 km

0 m 250 m 1km
Echelle au 1 / 25 000

N

Figure 1

FARGES SARL - Commune de Lignareix (19)
Demande d'autorisation au titre des ICPE de renouvellement et d'extension de carrière
Carrière Les Plats - Les Combes
Résumés non techniques - Etude d'impact - Etude de dangers

Localisation géographique - Rayon d'affichage

Source : IGN



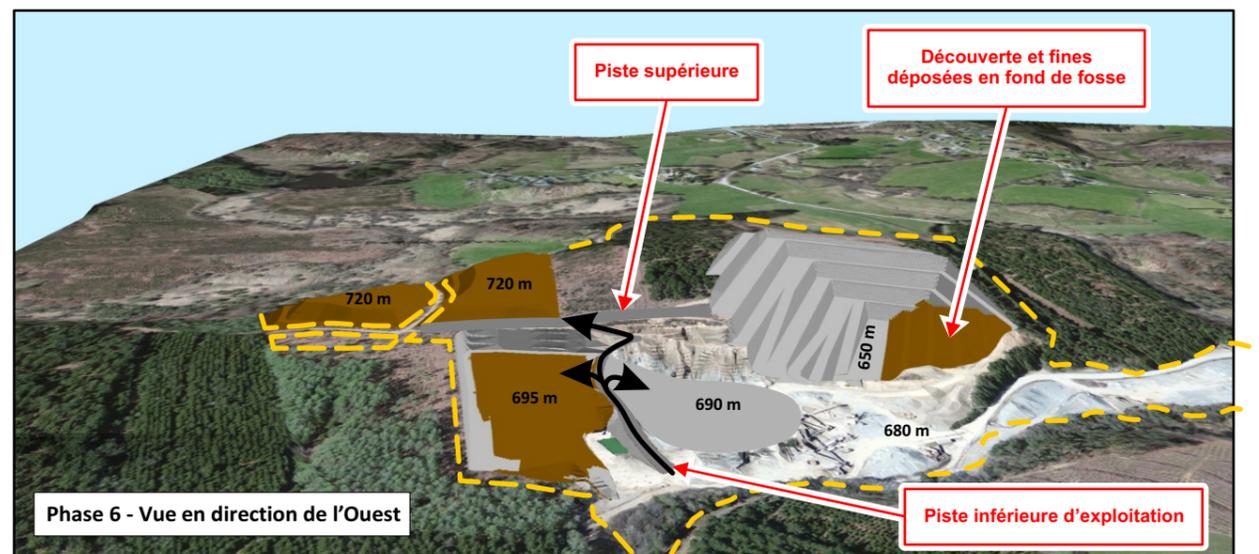
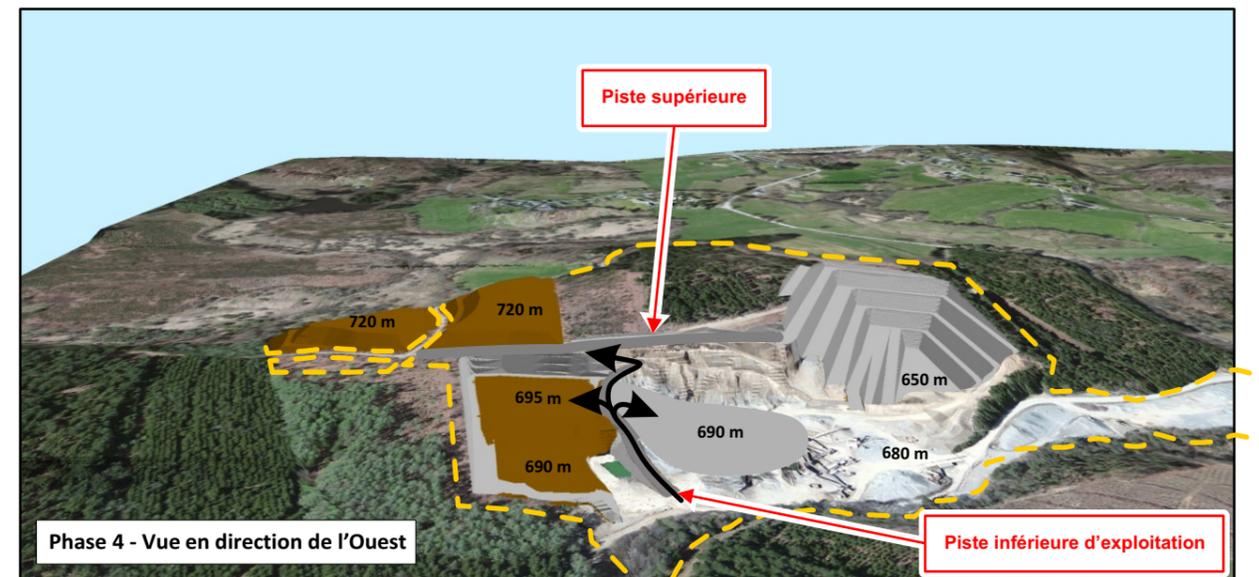
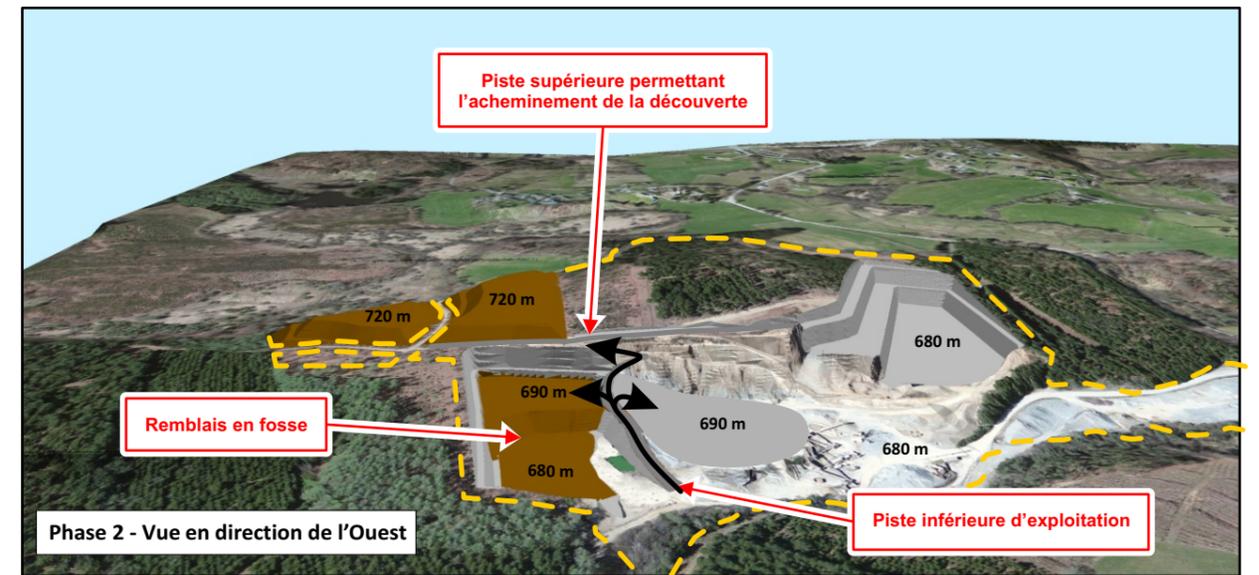
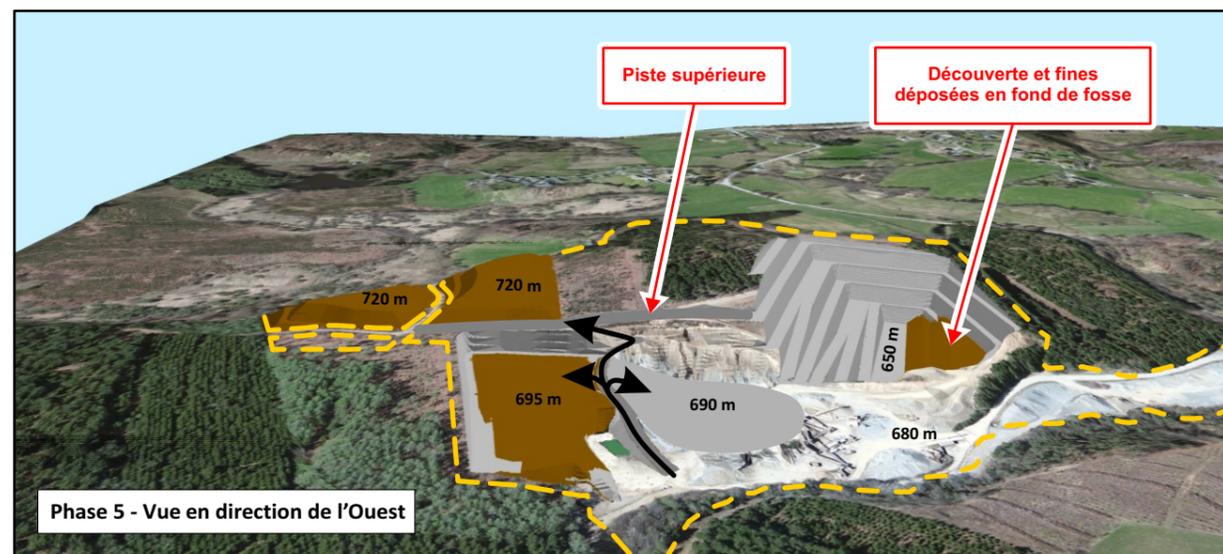
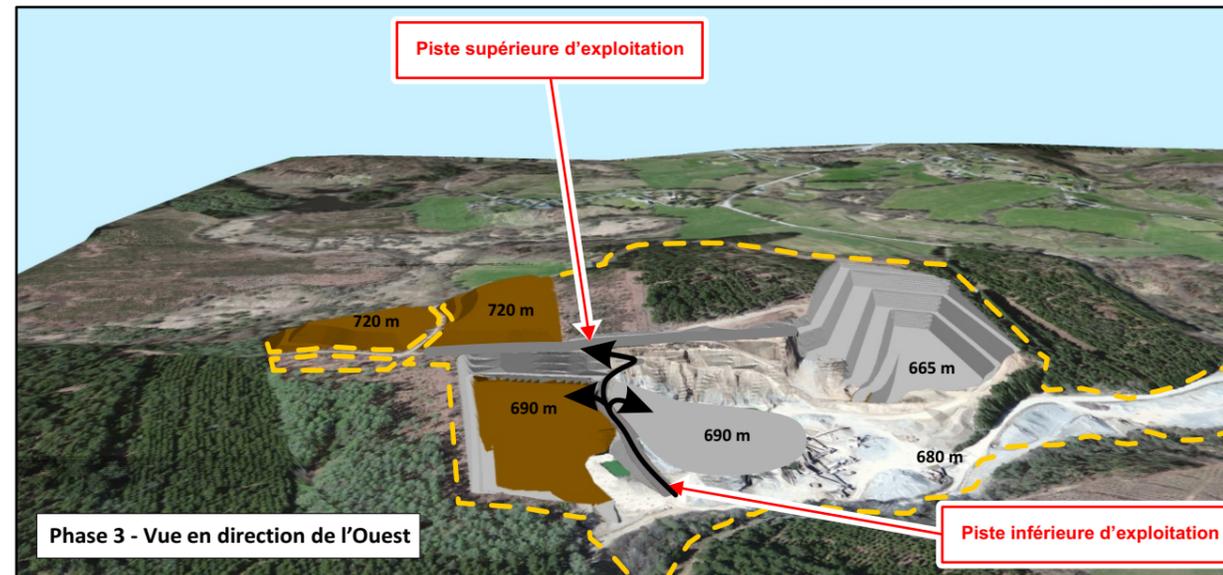
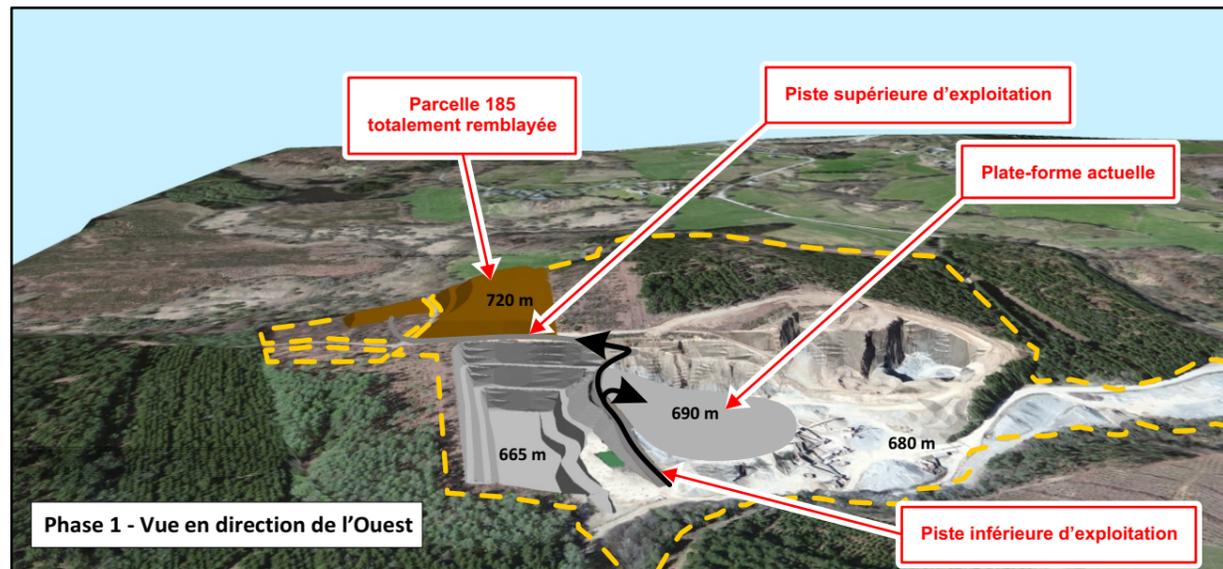
3.3. PRINCIPES D'EXPLOITATION

Les caractéristiques de l'exploitation sont les suivantes :

- Rythme annuel de production : 148 000 t/an,
- Bande de sécurité de 10 m de large par rapport aux limites d'emprise foncière de la carrière,
- Hauteur des fronts : 15 m,
- Inclinaison des fronts : de 60 à 70°,
- Largeur des banquettes : de 4 à 6 m,
- Cotes fond de fouille :
 - 665 m pour la partie Sud,
 - 650 m pour la partie Nord-Ouest. L'exploitation sera ici de type en dent creuse.
- Tirs de mines réalisés par la société EPC France 13310 St-Martin de Crau,
- Transport du tout-venant d'abattage :
 - Reprise des matériaux abattus à la pelle hydraulique,
 - Chargement sur dumpers,
 - Evacuation via les pistes internes.
- Traitement du tout-venant d'abattage par installations fixes criblage, concassage, lavage, puissance installée : 640 kW.
- Stockage des remblais sur parcelles appropriées ainsi qu'en fond de fosse.
- Produits finis : destinés aux travaux publics, aux travaux de voiries...

L'extraction sera réalisée à partir de six phases de 5 ans (cf. **Figure 2**).





B. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

1. SENSIBILITES / IMPACTS / MESURES

Le tableau suivant récapitule :

- La sensibilité de l'environnement du site suite à l'analyse de l'état initial du site et de son environnement ;
- Les impacts du projet sur le milieu environnant ;
- Les mesures pour prévenir, supprimer ou réduire les conséquences de l'activité du site sur l'environnement ;
- Les impacts résultants après la mise en place de ces mesures.

La sensibilité de l'environnement est quantifiée de la manière suivante :

Légende	
+	Favorable
0	Indifférent
★	Sensibilité faible
★★	Sensibilité modérée
★★★	Sensibilité forte

Les impacts bruts et résultants sont estimés de la façon suivante :

Légende	
+++	Impact positif fort
++	Impact positif modéré
+	Impact positif faible
0	Pas d'impact
-	Impact négatif faible
--	Impact négatif modéré
---	Impact négatif fort

D'un point de vue général, les mesures réductrices de nuisances et/ou compensatoires sont particulièrement importantes et concourent à améliorer fortement l'intégration d'un projet dans son milieu environnant en diminuant, voire supprimant les effets sur l'environnement ainsi que les nuisances et les gênes éventuelles.

*

FARGES SARL - Carrière « Les Plats – Les Combes » - Commune de Lignareix (19)
 Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière de roches massives
 Résumés non techniques : Etude d'Impact – Etude de Dangers

Nature	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Paysage/ Visibilité	Paysage agricole forestier, cloisonné	★	- / - - -	Décapage progressif Végétalisation des verses dans le cadre du réaménagement coordonné Entretien régulier du site	- / -
Milieux naturels	Absence d'espèces nicheuses et patrimoniales (faune-flore) sur l'emprise foncière de la carrière/Cohabitation amphibiens-carrière	★★★	- / +	Conservation des zones sensibles Respect du calendrier des espèces pour les opérations de défrichage et de décapage Entretien des pistes Réaménagement coordonné assurant l'intégration du site dans le milieu ambiant	- / +
Eaux souterraines	Ensemble de roches métamorphiques ne recoupant pas d'aquifère remarquable	★	-	Exploitation hors nappe Les mesures de protection appliquées aux eaux de surface assurent la protection des eaux souterraines	-
Eaux superficielles	Ruisseau en limite de carrière – Eaux de bonne qualité en général sur une grande partie du bassin versant concerné	★★	-	Aire étanche d'approvisionnement en carburant Stockage hydrocarbures en rétention Pollukits disponibles Gestion maîtrisée des eaux de ruissellement et absence de rejet d'eau superficielle	-
Inondabilité	Carrière en dehors de zone inondable	0	0	Pas de mesure particulière	0
AEP	Carrière en dehors de périmètre de protection	0	0	Pas de mesure particulière	0

FARGES SARL - Carrière « Les Plats – Les Combes » - Commune de Lignareix (19)
 Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière de roches massives
 Résumés non techniques : Etude d'Impact – Etude de Dangers

Nature		Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Activités voisines		Principalement agricole Pas de parcelle impactée par la carrière	0	0	Pas de mesure particulière	0
Patrimoine culturel	Archéologie	Projet soumis à la réglementation relative à l'archéologie préventive	★	-	Pas de mesure particulière	0
	Monument historique	Pas concerné par les périmètres de protection existant Pas de covisibilité	0			
Tourisme		Pas d'attraits touristiques à proximité de la carrière	0	0	Pas de mesure particulière	0
ERP		Très éloignés de la carrière	0	0	Pas de mesure particulière	0
Voies de circulation		RD 49 non classée à risque	★	-	Pistes internes sécurisées. Accès sécurisés sur le réseau public	-
Qualité de l'air		Bonne	★★	-	Arrosage des pistes Limitation de la vitesse Conformité et entretien des engins Aucune source d'odeur	-
Ambiance sonore		Zone rurale sensible aux élévations des pressions acoustiques	★★	-	Conformité des engins Respect des horaires	-
Vibrations		Pas de structures sensibles à proximité	★	-	Respect des consignes de tirs.	-
Ambiance lumineuse		Horaires de travail adaptés	★	-	Ajustement de la puissance des lampes	-
Energie		GNR seul carburant utilisé	0	-	Limitation des consommations de carburant dans la mesure du possible	-

FARGES SARL - Carrière « Les Plats – Les Combes » - Commune de Lignareix (19)
 Demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière de roches massives
 Résumés non techniques : Etude d'Impact – Etude de Dangers

Nature	Commentaires	Sensibilité	Impact avant mesures	Principales mesures	Impact résultant
Doc d'urbanisme	Pas de POS ni de PLU	0	0	-	0
Schéma Départemental Carrière	Favorable	0	0	-	0
Réseau France Télécom	Non concerné	0	0	-	0
Réseau électrique ERDF	Non concerné	0	0	-	0
Irrigation	Aucune canalisation	0	0	-	0
Radiofréquence	Non concerné	0	0	-	0
Aéronautique	Non concerné	0	0	-	0
AOP - IGP	Emprise foncière carrière non concerné	0	0	-	0
Déchets	Pas de déchet « particulier »	0	0	-	0

2. REMISE EN ETAT

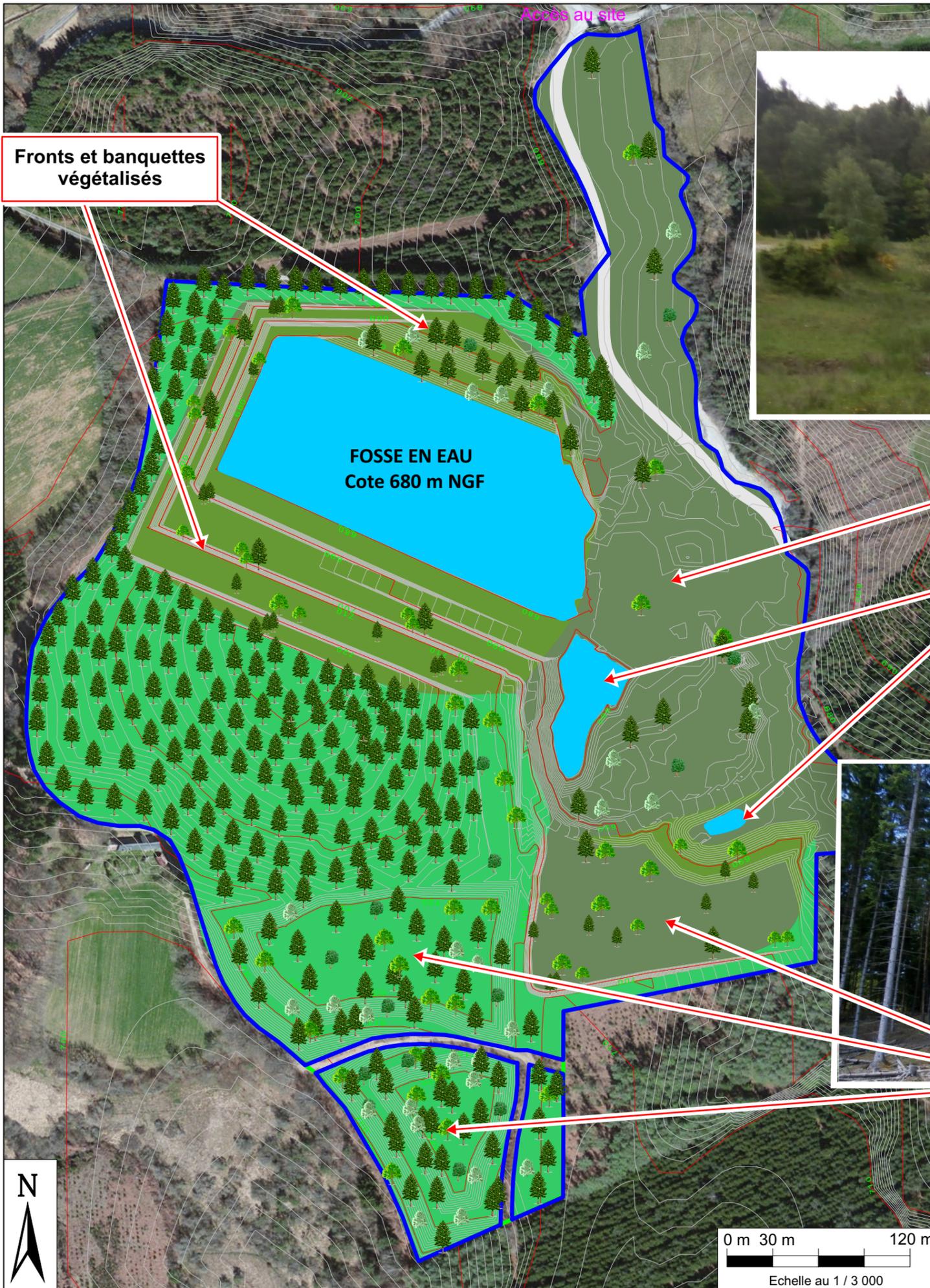
L'objectif est de réinsérer l'ensemble du site au sein de son environnement naturel. La remise en état aura donc pour vocations principales :

- Une vocation d'insertion paysagère avec :
 - la création d'un plan d'eau d'environ 3 ha, lié au remplissage d'une partie de la fosse par les eaux pluviales de ruissellement,
 - la stabilisation et la végétalisation des fronts mais aussi de la plate-forme de stockage des remblais.
- Une vocation écologique avec la création de nouveaux habitats : rupestres et zones humides.

Le plan d'ensemble de cette remise en état est présenté **Figure 3**.

Les détails de cette remise en état sont précisés dans le Tome 2 Etude d'impact.

*



Prairie humide



Boisements sur plates-formes de stockages



FARGES-SARL - Commune de Lignareix (19)
 Demande d'autorisation au titre des ICPE de renouvellement et d'extension de carrière
 Carrière Les Plats - Les Combes
 Résumés non techniques : Etude d'impact - Etude de dangers

Plan général de remise en état

Figure 3

3. LA SANTE DES RIVERAINS

Les risques sanitaires considérés sont ceux susceptibles d'être observés au sein des populations extérieures au site, résidant à proximité et de préférence localisée sous les vents dominants.

Les habitations les plus proches du site sont détaillées dans le tableau suivant :

Lieux-dits/Habitats (les plus proches)	Distances/limites emprise foncière	Distances/station de traitement
Les Plats	150 m	500 m
Les Combes	20 m	450 m

Le tableau ci-après présente les scénarii d'exposition qui ont été étudiés :

Scénarii	Voie d'exposition	Cibles
1- Inhalation de poussières	Inhalation	Résidents lieux-dits Les Plats et Les Combes
2- Inhalation de gaz d'échappement	Inhalation	
3- Exposition aux bruits de l'ensemble du site	Voie auditive, corps entier	
4- Exposition aux vibrations (tirs de mines)	Voie auditive, corps entier	

En ce qui concerne l'impact sur la santé, toutes les estimations développées dans l'étude d'impact démontrent qu'aucun risque sanitaire n'est à craindre pour la population proche de la carrière.

*

4. CONCLUSION

Le projet de carrière de Les Plats-Les Combes présentera les impacts suivants :

Positifs sur :

- l'environnement socio-économique régional,
- le milieu naturel du secteur à long terme : le réaménagement apportera une continuité par rapport au milieu naturel ambiant.

Légalement négatif mais acceptable sur :

- le plan visuel et paysager,
- les milieux naturels durant l'exploitation,
- Le trafic routier local.

Négligeables sur :

- Le bruit,
- La santé publique,
- Les eaux de surface et souterraines,
- Le patrimoine culturel,
- Les vibrations,
- Les déchets.

*

C. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

1. RISQUES AUXQUELS PEUT ETRE SOUMISE LA CARRIERE

L'étude de dangers doit analyser les risques d'incidents pouvant entraîner des perturbations dans le fonctionnement normal de la carrière, c'est à dire ce qui peut arriver en fonctionnement anormal.

Sa finalité est :

- D'exposer les dangers que pourra présenter la carrière en décrivant les accidents susceptibles d'intervenir (incendie, chute, accident de la route, fuite de carburants,...), d'origine interne ou externe, et d'en estimer la nature et l'ampleur des conséquences ;
- De décrire les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents ;
- De préciser les moyens de secours publics ou privés dont la carrière dispose ou dont elle s'assurera le concours en vue de combattre les effets dommageables d'un éventuel sinistre.

Ce résumé de l'étude de dangers s'articule en trois parties :

- Description des risques externes à la carrière, conséquences, mesures préventives et moyens de secours,
- Description des risques liés à l'exploitation de la carrière, conséquences, mesures préventives et moyens de secours,
- Les moyens d'intervention et de secours disponibles sur le site et à l'extérieur.

Les différents risques sont quantifiés de la manière suivante :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable					
D	Très improbable					
C	Improbable					
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

*

1.1. RISQUES NATURELS EXTERNES

Cotation des risques naturels AVANT mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable	Inondation	Feu de forêt	Séisme		
D	Très improbable		Foudre			
C	Improbable					
B	Probable		Tempête			
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après cotation des risques externes « Aléas naturels », on déduit que le risque de tempête, le risque sismique et le risque kéraunique présentent un **caractère critique**. Des mesures préventives et des moyens de secours seront donc appliqués pour réduire ces risques, mais également pour minimiser les autres. La cotation des risques après mise en place de ces mesures est présentée ci-dessous.

Cotation des risques naturels APRES mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable	Feu de forêt Inondation	Séisme			
D	Très improbable	Foudre				
C	Improbable					
B	Probable	Tempête				
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après mise en place des mesures préventives et des moyens de protection, l'ensemble des risques d'origine naturelle est acceptable.

1.2. RISQUES EXTERNES ANTHROPIQUES

Cotation des risques naturels AVANT mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable					
D	Très improbable					
C	Improbable			Intrusion et malveillance		
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après cotation des risques externes « Aléas naturels », on déduit que le risque d'intrusion et de malveillance, ainsi que le risque d'incendie provenant du voisinage présentent un **caractère critique**. Le risque d'accident sur les voies publiques et celui lié aux installations industrielles voisines étant nuls, ils ne sont pas cotés dans ce tableau.

Des mesures préventives et des moyens de secours seront donc appliqués pour réduire ces risques, mais également pour minimiser les autres. La cotation des risques après mise en place de ces mesures est présentée ci-dessous.

Cotation des risques naturels APRES mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable					
D	Très improbable		Intrusion et malveillance			
C	Improbable					
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après mise en place des mesures préventives et des moyens de protection, l'ensemble des risques d'origine anthropique est acceptable.

1.3. RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA CARRIERE

Cotation des risques naturels AVANT mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable					
D	Très improbable	Pollution atmosphérique	Noyade	Tirs de mines		
C	Improbable	Pollutions des sols	Incendie Engins/Circulation intérieure Sécurité routière extérieure Accidents corporels Intervenants extérieurs			
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après cotation des risques externes « Aléas naturels », on déduit que tous les risques, sauf ceux concernant les pollutions, présentent un **caractère critique**. Le risque de maladie étant nul, il n'est pas coté dans ce tableau. Des mesures préventives et des moyens de secours seront donc appliqués pour réduire ces risques, mais également pour minimiser les autres. La cotation des risques après mise en place de ces mesures est présentée ci-dessous.

Cotation des risques naturels APRES mise en place des mesures :

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
E	Extrêmement peu probable	Noyade				
D	Très improbable	Engins/Circulation intérieure Accidents corporels Pollutions des eaux et des sols Pollution atmosphérique	Sécurité routière extérieure Tirs de mines Incendie			
C	Improbable	Intervenants extérieurs				
B	Probable					
A	Courant					

Niveau de risque = Niveau de probabilité x Niveau de gravité.

Acceptable	Critique	Inacceptable
------------	----------	--------------

Après mise en place des mesures préventives et des moyens de protection, l'ensemble des risques liés à l'exploitation du site est acceptable.

2. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES

1.1. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les extincteurs disponibles seront ceux présents sur les engins (pelle et camion). Le personnel est formé à l'utilisation de ces extincteurs.

Ceux-ci seront vérifiés tous les ans par une société spécialisée.

En cas de départ d'incendie, la procédure sera la suivante :

- Essayer d'éteindre l'incendie dès son début avec les extincteurs,
- Le Chef de Carrière appelle de toute urgence le Centre de Secours,
- Le Chef de Carrière se rend à l'entrée de la piste d'accès à la carrière pour diriger les pompiers,
- Prévenir les autorités de tutelle : DREAL, DIRRECTE, CRAM, Mairie, Préfecture...

Le Chef de Carrière s'assurera ensuite du remplacement des extincteurs utilisés.

1.2. MOYENS DE LUTTE CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, il sera fait appel à une entreprise agréée pour évacuer ces produits.

Le ravitaillement des engins en GNR s'effectue sur une aire étanche prévue à cet effet.

Nous rappelons ici la mise à disposition de kit antipollution pendant la durée de l'exploitation.

*

1.3. MOYENS DE SECOURS AUX BLESSES

Le site disposera de trousse de premiers secours composée par exemple pour les véhicules de :

• 1 coussin hémostatique type CHUT	• 1 paquet de 10 compresses stériles 30 x 30
• 1 paquet de 10 compresses stériles 20 x 20	• 1 bande extensible 4 m x 7 cm
• 1 flacon de Bétadine jaune (antiseptique)	• 1 rouleau de sparadrap
• 1 pochette de 14 pansements individuels	• 1 flacon de DACRYOSERUM
• 1 couverture isothermique	• 1 pince à écharde
• 2 sachets plastiques	• 1 fiche de renseignements d'utilisation
• 10 gants plastiques à usage unique	

Le Chef de Carrière sera chargé de vérifier le contenu de ces trousse périodiquement.

Si l'accident le nécessite, celui-ci fera appel aux Services de Secours Départementaux (SAMU, Pompiers).

1.4. PROCEDURES D'ALERTE

Si un accident survient sur cette carrière, la procédure d'alerte suivante s'applique.

Pendant les horaires habituels de travail :

Le Chef de Carrière devra :

- Prévenir les organismes publics de secours,
- Prévenir les autorités de tutelle : DREAL, DIRRECTE, CRAM, Mairie, Préfecture,...

Le responsable de la carrière sera équipé d'un téléphone mobile.

Les travailleurs isolés seront toujours équipés d'un moyen de télécommunication (DATI, radio...).

Hors de ces horaires

Aucune procédure d'astreinte ou d'alerte spécifique à cette opération d'extraction n'existe hors des horaires de travail.

*

3. CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS

Par son activité mettant en œuvre essentiellement des produits minéraux **inertes**, cette carrière présente objectivement **des dangers mesurés** pour son environnement en cas d'accident :

- **Quelques dangers**, mais avec une **faible probabilité d'occurrence**, du **site vers l'extérieur** et avec une **très faible intensité des conséquences** ;
- **Aucun risque d'aggravation d'un problème venant de l'extérieur** ;
- Quelques dangers « internes » au site avec de très faibles conséquences.

Un **grand nombre de précautions sont déjà prises** pour éviter les risques et en limiter les conséquences. Elles doivent être maintenues et entretenues :

- Présence de nombreux extincteurs ;
- Formation du personnel aux risques d'explosion et d'incendie ;
- Affichage auprès des zones à risques (risque de chute) ;
- Plan de circulation interne ;
- Site entièrement ceinturé ;
- Respect des consignes de sécurité Explosifs et Tirs de Mines ;
- Entretien des engins ;
- Consignes et formations sécurité adaptés aux enjeux du site ;
- Encadrement des intervenants extérieurs ;
- Bonne gestion des zones périphériques (entretien, débroussaillage).

Enfin, des moyens de secours seront mis en place sur le site. Le personnel de la carrière sera formé à les utiliser ou à les faciliter.

Les tirs de mines constituent le principal danger de cette carrière sur son environnement et justifient les mesures préventives mises en place.

*

Réalisé par :

GéoPlusEnvironnement

Siège Social / Agence Sud :

Le Château

31 290 GARDOUCH

Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80

e-mail : geo.plus.environnement@orange.fr

Agence Centre et Nord :

2 chemin du Château

45 530 SEICHEBRIERES

Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14

e-mail : geo.plus.environnement2@orange.fr

Agence Ouest :

5 chemin de la Rôme

49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95

e-mail : geo.plus.environnement3@orange.fr

Agence Sud-Est :

1175 route de Margès

26 380 PEYRINS

Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05

e-mail : geoplus@geoplus.fr

Agence Est :

7 rue du Breuil

88 200 REMIREMONT

Tél / Fax : 09 79 36 27 51

e-mail : contact@arenaconsultants.fr

Site Internet : www.geoplusenvironnement.com



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol
et l'application de la réglementation au service de votre projet.